



CAPA - Corps des professeurs de chaires supérieures, agrégés, certifiés, AE, PEPS, CE d'EPS, PEGC, PLP, professeurs de l'ENSAM, CPE et PSY EN - Examen des refus d'attribution des temps partiels et disponibilités sur autorisation 2023/2024 (pour l'année scolaire 2024/2025) - Le 12/04/2024

Déclaration liminaire

Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,
Chers collègues,

Nous remercions tout d'abord l'administration pour la mise à disposition des dossiers, et la qualité de l'accueil réservé à chaque fois.

Il aurait été néanmoins intéressant que nous disposions de documents complémentaires pour pouvoir mettre en perspective les recours que nous avons étudiés :

- combien de TP "simples" ont été accordés ?
- Combien de TP "simples" ont été refusés ?
- combien de TP annualisés ont été accordés ?
- Combien de TP annualisés ont été refusés ?

et ce, par discipline, afin de comprendre l'effet de tension sur chacune des disciplines concernées, et les motifs qui auraient fléchi une attribution prioritaire sur tel ou tel dossier.

En effet, dans 1 cas notamment, il semble impensable que l'enseignant ne puisse concrétiser son projet, qui dépasse très largement le cadre de son enseignement, tout en y étant relié.

Dans de nombreux dossiers on lit une fatigue, un désir de découvrir autre chose, peu compatible avec la notion de nécessité de service, et ce pour des enseignants de plus en plus jeunes, ce qui nous inquiète particulièrement en des temps où l'attractivité du métier est au plus bas, commençant à avoir un impact

sur des disciplines qui n'étaient pas traditionnellement perçues "sous tension", et qui ne sont pas impactées en terme d'heures par la réforme de la rentrée prochaine.

Le SNALC espère fortement que cette question de l'attractivité du métier trouvera une réponse dans un des points d'actualités, que nous trouvons intéressant : le passage du concours à BAC +3 tout en maintenant un niveau de formation au Master, avec une **entrée progressive** dans le métier : 30 % d'observation rémunérés en M1 et 50 % de responsabilité rémunérés en M2.

Il est important en effet que les jeunes enseignants qui arriveront dans le métier en aient une représentation très claire, bien informée, pour éviter les malentendus et désillusions inévitables sur ce qui leur sera ou non possible de faire, de concrétiser comme projet personnel, une fois qu'ils seront engagés dans la machine. (embouteillage des congés de formation, peu de possibilité de dispo pour réaliser ce qui était avant l'objection de conscience de 3 ans remplaçant le service militaire : un voyage humanitaire de coopération, enrichissant d'un point de vue personnel et permettant d'enrichir les pratiques professionnelles en aval).

La question de la **formation continue** se pose également : elle était déjà moribonde, la politique récente visant à ne plus perdre d'heure l'a tuée. Il faut revenir sur cela. Par ailleurs, il faut passer d'une logique de l'offre à une logique de la demande en trouvant les moyens de recueillir les envies et les besoins des professeurs, pour nourrir leur réflexion sur le déroulement de carrière et les inflexions qu'ils souhaitent y apporter.

Notre gouvernement l'a maintes fois rappelé : souplesse, agilité, fin de la linéarité des carrières. Force est de constater que ce voeu pieux peine à s'appliquer, rattrapé par des réalités de terrain : avoir un enseignant en face de chaque classe, "quoi qu'il en coûte"...

Je vous remercie de votre attention.